

---

---

## **Ville de Trois-Rivières**

### **Projet de règlement n° 45 / 2023 modifiant le Règlement autorisant le prolongement du boulevard Arthur-Rousseau et la construction d'un carrefour giratoire et décrétant un emprunt à cette fin de 11 450 000,00 \$ (2013, chapitre 102) afin de remplacer le bassin de taxation montré à l'annexe II**

---

---

1. L'annexe II du Règlement autorisant le prolongement du boulevard Arthur-Rousseau et la construction d'un carrefour giratoire et décrétant un emprunt à cette fin de 11 450 000,00 \$ (2013, chapitre 102) est remplacé par la suivante :

### **Ville de Trois-Rivières (2013, chapitre 102)**

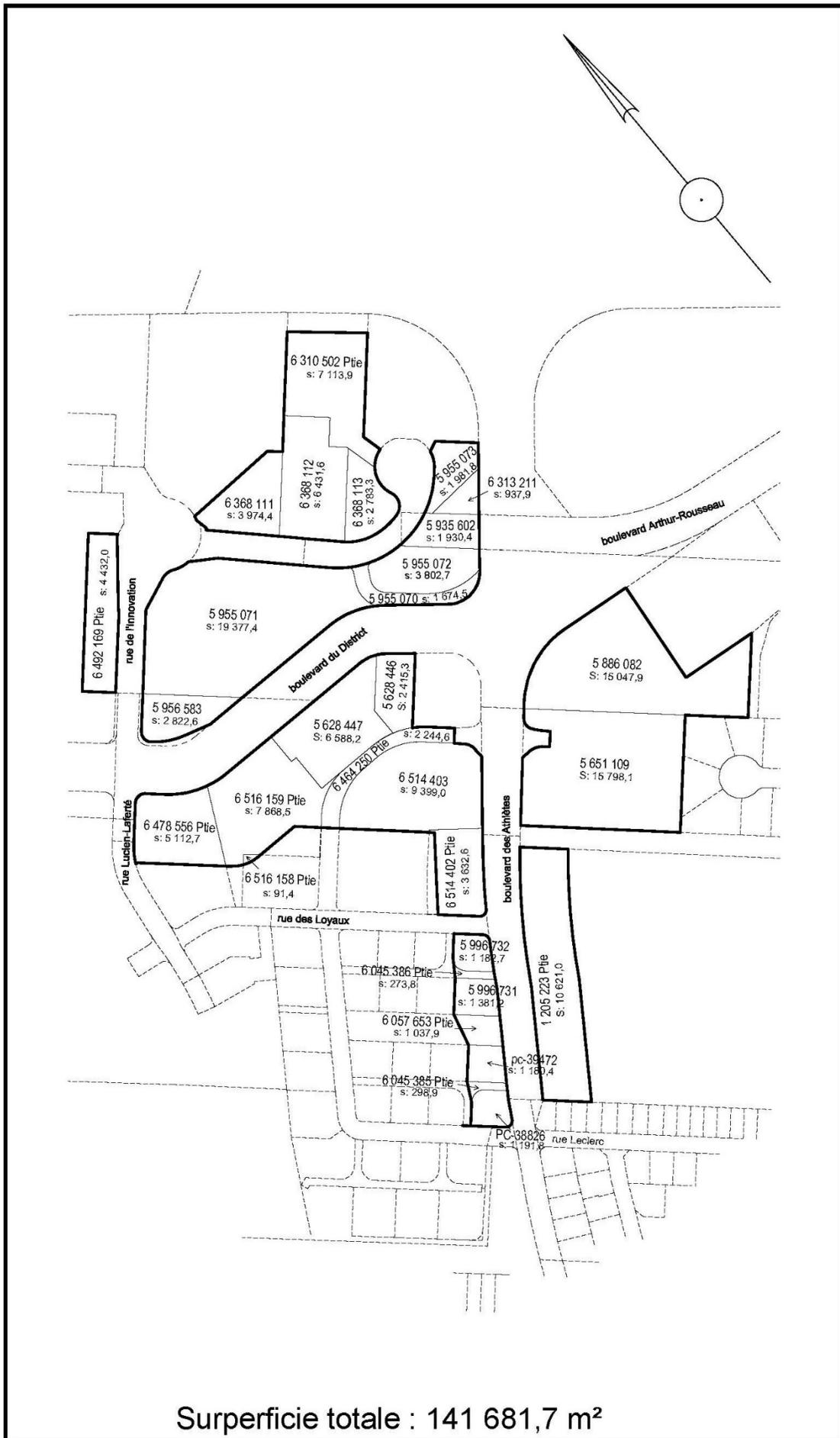
---

---

#### ANNEXE II

#### BASSIN DE TAXATION

(Article 4)



**2.** Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Édicté à la séance du Conseil du 18 avril 2023.

---

M. Daniel Cournoyer,  
maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière